MORBIHAN

DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Service grands travaux neufs et ouvrages d'arts.
Agence technique Départementale Sud-Ouest

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N° 101

Travaux de rénovation des Passerelles du Pont du Vincin sur la Rivière du Vincin

Communes de Vannes et d'Arradon

Mai - Août 2024

Objet de l'opération

Le Département va engager des travaux de rénovation de l'ouvrage et de ses équipements.

Les travaux du Département du Morbihan portent sur :

- Le nettoyage des passerelles
- La dépose de consoles dégradés
- La mise en place de nouvelles consoles en bois
- La mise en place de platelage sur solives
- La mise en place de garde-corps et mains courantes
- La mise en place d'un caniveau et d'un regard Eaux Pluviales

Plans de situation

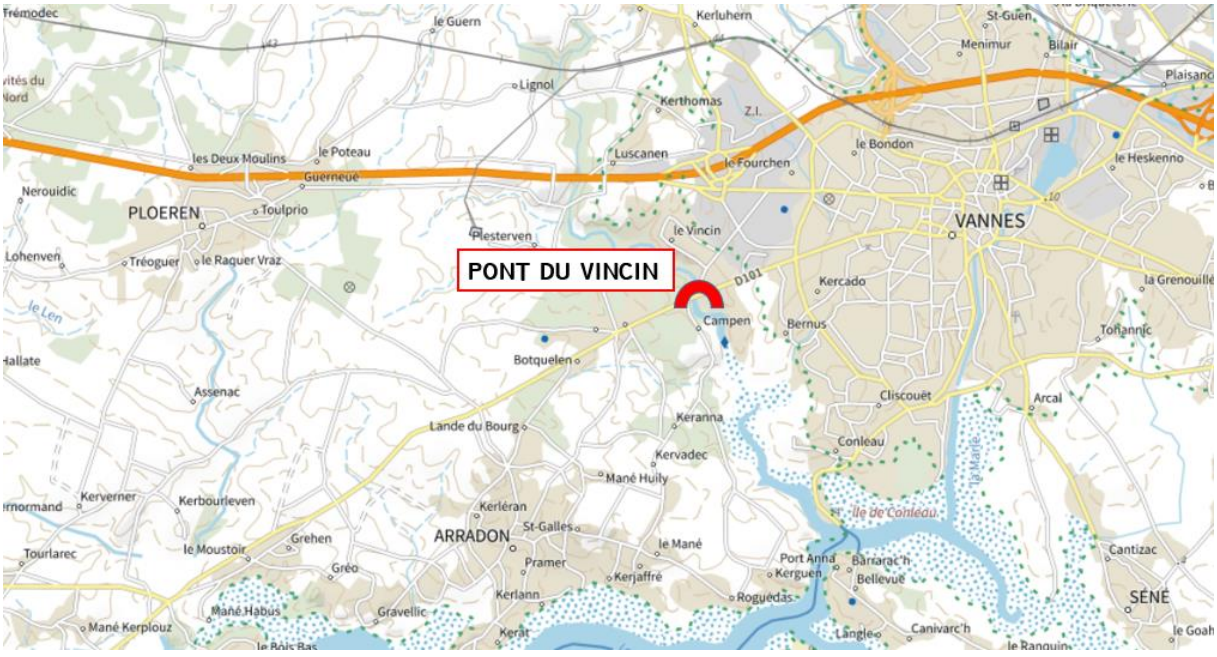

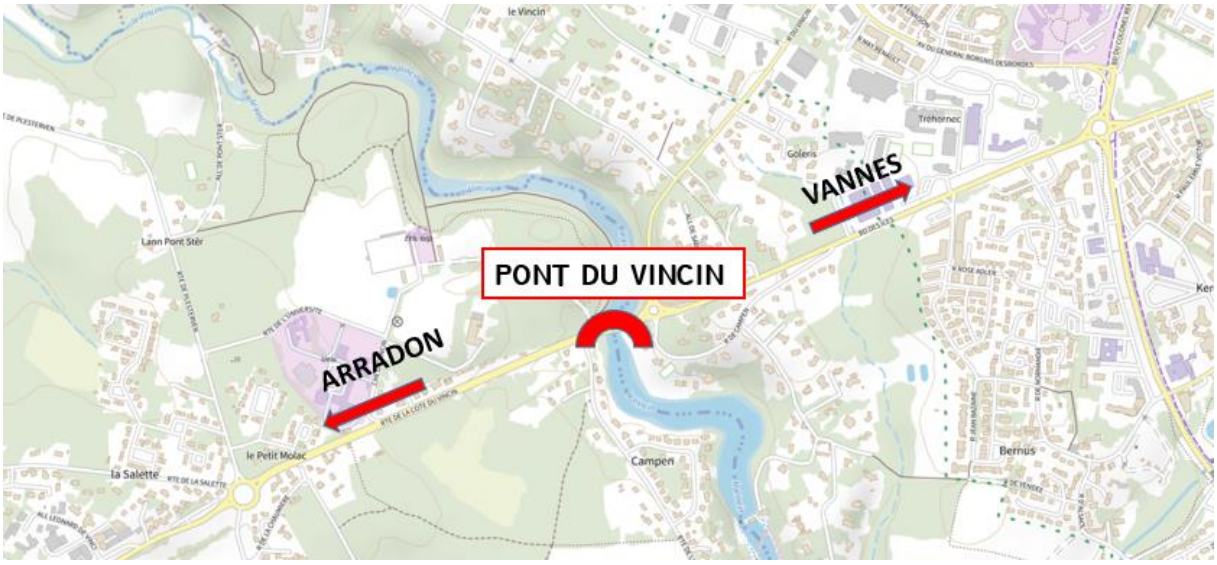

Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan
Maîtrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'aménagement
(Représentant Maîtrise d'œuvre chantier– SGTNOA - POA)
Entreprises : MARC SA Lorient (OA)
Montant de l'opération : 162 000 € TTC

Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Sur l'itinéraire de la Route Départementale n°101 (RD101), l'ouvrage d'art départemental, dit « Pont du Vincin », situé entre les communes de Vannes et d'Arradon, permet la continuité de circulations par le franchissement de la rivière du Vincin. Il est le seul point de communication en ces 2 communes.

Deux passerelles servent aux circulations douces de part et d'autre du pont, dont une est empruntée par le GR34, doivent faire l'objet d'important travaux de rénovations de structure et de superstructure. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'entretien des ouvrages d'art du Département du Morbihan. Le département s'engage à améliorer lorsque cela est possible et à des frais raisonnable pour le citoyen à améliorer les continuités cyclables portés par les collectivités. Cet ouvrage assure ainsi le projet de liaison entre Vannes et Arradon, dont les sections de part et d'autres ont été réalisés par GMVA ou la commune de Vannes.

Ces travaux permettront la mise en sécurité et la pérennisation des passerelles.

Les activités économiques hebdomadaires traditionnelles, les transports publics et scolaires, et les activités touristiques du secteur dépendent très fortement du Pont du Vincin. Il convient donc de limiter au maximum les limitations de circulations sur le pont et les passerelles.

Organisation des travaux de réparation de l'ouvrage

Le chantier va débuter le 13 Mai 2024; la durée prévisionnelle du chantier est de 9 semaines.

- Phase 1 : Installation de chantier

- Phase 2 : travaux de nettoyage, repiquage et rejointoiement de la maçonnerie à proximité et en contact immédiat avec les passerelles

- PASSERELLE AMONT :
- Phase 3 : démarrage des travaux de dépose,
- Phase 4 : Travaux sur la passerelle (pose de nouvelles consoles en bois, de platelage sur solives, de garde-corps et mains courantes, d'un caniveau et d'un regard Eaux Pluviales)

- PASSERELLE AVAL :
- Phase 5 : démarrage des travaux de dépose,
- Phase 6 : Travaux sur la passerelle (pose de nouvelles consoles en bois, de platelage sur solives, de garde-corps et mains courantes, d'un caniveau et d'un regard Eaux Pluviales)

Les installations de chantier pour les 9 semaines occuperont le parking le long de la Rue de Campen, proche du restaurant Madame Celard et à proximité immédiate du chantier (voir-dessous) :

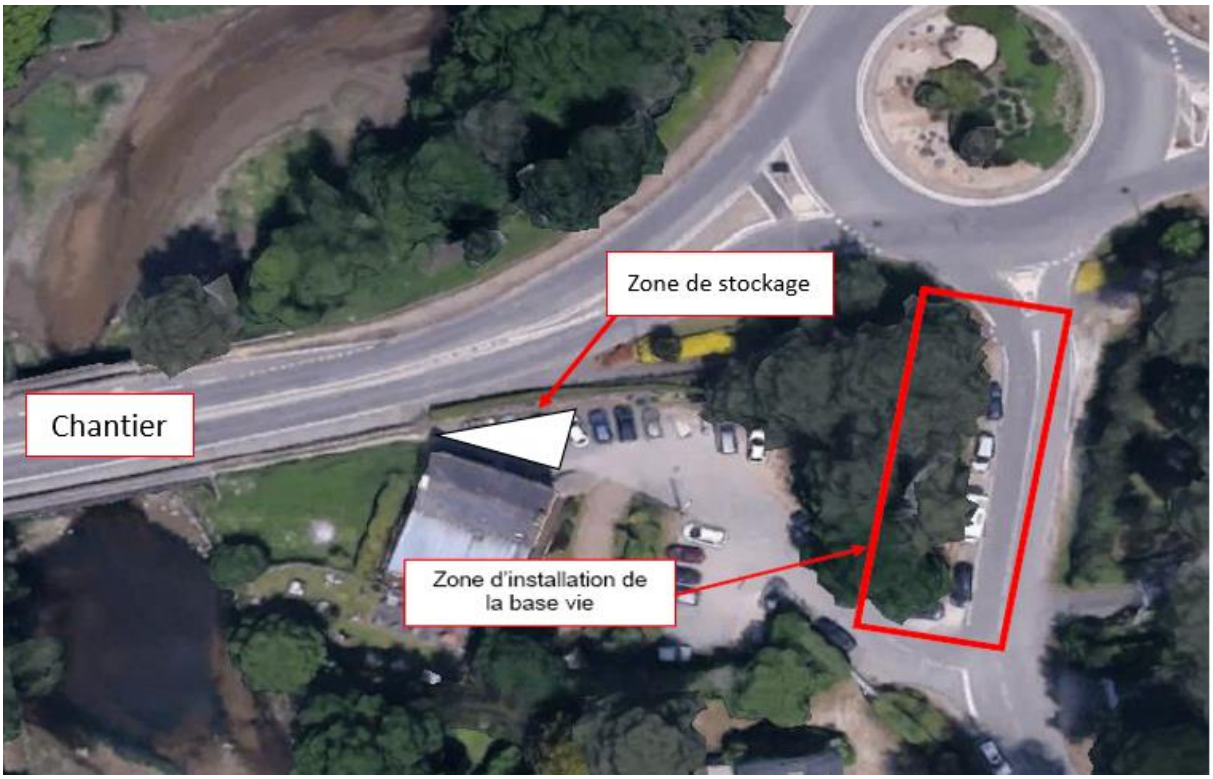

Les travaux sont confiés par le Département à l'entreprise Marc SA.

L'ensemble des études de conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de l'exploitation du chantier sont assurés par les services techniques départementaux (DRA-SGTNOA-POA et DRA ATD SO).

Les conditions d'exploitations de pendant la durée des travaux sont les suivantes :

Circulation sur le Pont routier :

Travaux réalisés en dehors du flux de circulation des Véhicules légers (VL) et Poids Lourds (PL)

ATTENTION : ces travaux seront réalisés sous alternat ponctuel et en dehors des heures de fortes fréquentations par signalisation K10 pour le déchargement des matériaux.

Information et déviations durant les travaux de réparation

Circulation sur les passerelles :

ATTENTION : Les travaux impacteront les passerelles, l'une après l'autre.
A chaque fois une déviation piétonne et cycles sera mise en place par la passerelle restant en service.

La gestion de l'exploitation de chantier sera assurée par l'entreprise Marc SA.

Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :
Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 80 02
Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental
Ou voie électronique dans la rubrique:
https://www.morbihan.fr/contactez-nous/ ou par mail :
routes@morbihan.fr
Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.